

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION  
DENOMMEE

« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans le district de la  
Tshopo (EDUT) »

NI: 3013838  
N° ENABEL: RDC1217911

Vu la Convention spécifique dénommée « Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans le district de la Tshopo (EDUT) » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 4 avril 2014, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans le district de la Tshopo (EDUT) » signée le 10 avril 2014 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au Développement, chargé des Grandes Villes, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 27/03/2018 et 27/10/2018 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement;

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT

Article 1  
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 27/03/2018 et 27/10/2018 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, la Convention Spécifique est prolongée et est conclue pour une période de 87 mois. L'exécution du projet a une durée de 81 mois.

Article 2  
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de Mise en Œuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 9 000 000 € (neuf millions d'euros).

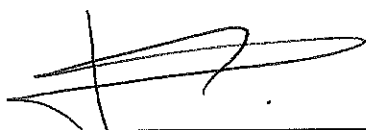
Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.


Fait à Bruxelles, le 12/10/2019....., en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

Pour l'Etat belge,

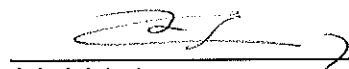


Administrateur Hannelore BEERLANDT



Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au  
Développement, de l'Agenda numérique, des  
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et



Administrateur Xavier DE CUYPER

## Plan financier

CODE PROJET		EDUT		Dernier budget validé en SWCL	Nouveau budget pour prolongation	Total dépensé au 31/12/2018 (UBW)	PF 2019	PF 2020	Total dépenses en fin d'exécution
NOM PROJET	LIBELLÉ	Code budgétaire	Libellé						
A	OBJECTIF SPÉCIFIQUE			€ 7.761.411	€ 6.761.000	€ 3.158.059	2.059.309,46 €	1.544.042,40 €	6.761.411,00 €
R01	Le pilotage, la gouvernance et la gestion du secteur ETFP au niveau macro (politique provinciale), meso (administration) et micro (établissements) sont améliorés, basés sur un système de suivi et d'évaluation performant	1.705.900 €		1.705.900 €	1.706.000 €	1.021.680 €	287.800,21 €	396.419,91 €	1.705.900,00 €
A01-01	Organiser les comités de concertation afin d'assurer le pilotage et la mise en oeuvre de la stratégie aux niveaux provincial et local	130.000 €		130.000 €	130.000 €	84.239 €	39.624,00 €	61.899,82 €	130.000,00 €
A01-02	Renforcer et assurer un meilleur suivi du pilotage du secteur	210.000 €		210.000 €	210.000 €	136.349 €	52.197,00 €	21.453,54 €	210.000,00 €
A01-03	Renforcer les capacités des acteurs participant au pilotage et gestion	1.365.900 €		1.365.900 €	1.366.000 €	801.091 €	195.882,21 €	368.826,55 €	1.365.900,00 €
R02	Les apprenants sont formés et les sortants sont accompagnés (avec l'appui du secteur socio-économique) pour leur insertion professionnelle à travers les Cdr/EdR et les établissements ETFP affiliés.	6.055.511 €		6.055.511 €	5.055.000 €	2.136.379 €	1.771.509,25 €	1.147.622,49 €	5.055.511,00 €
A02-01	Établir et rendre fonctionnels les Centres d'application provisoires/CDA	1.146.100 €		1.146.100 €	1.145.000 €	1.146.148 €	- €	48,80 €	1.146.100,00 €
A02-02	Appuyer les établissements ETFP affiliés afin qu'ils répondent aux exigences de qualité de gestion et d'organisation de formations pratiques	612.540 €		612.540 €	613.000 €	612.745 €	- €	205,15 €	612.540,00 €
A02-03	Améliorer les formations des apprenants aux pratiques des métiers	669.000 €		669.000 €	669.000 €	312.123 €	233.241,59 €	123.685,55 €	669.000,00 €
A02-04	Tester et améliorer les mécanismes d'insertion socio-économiques des sortants	245.000 €		245.000 €	245.000 €	44.339 €	96.884,19 €	103.776,86 €	245.000,00 €
A02-05	Chantier-écoles	84.911 €		84.911 €	85.000 €	21.024 €	- €	65.887,00 €	84.911,00 €
A02-06	Établir et rendre fonctionnels les 10 centres ciblés	3.287.960 €		3.287.960 €	2.298.000 €	- €	1.441.383,47 €	856.576,53 €	2.297.960,00 €
B	01-ACTIVITÉS PRECOB*	- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
X	Réserve budgétaire	- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Z	Moyens Généraux	2.238.589 €		2.238.589 €	2.239.000 €	1.669.652 €	220.690,41 €	348.246,74 €	2.238.589,00 €
1	01 Frais de personnel	1.338.593 €		1.338.593 €	1.339.000 €	991.905 €	158.494,13 €	188.195,36 €	1.338.593,00 €
2	02 Investissements	253.958 €		253.958 €	254.000 €	215.401 €	3.722,06 €	42.278,58 €	253.958,00 €
3	03 Frais de fonctionnement	486.038 €		486.038 €	486.000 €	385.417 €	35.185,83 €	65.485,46 €	486.038,00 €
4	04 Audit et Suivi et Evaluation	160.000 €		160.000 €	160.000 €	72.714 €	30.732,51 €	56.593,49 €	160.000,00 €
99	05 Conversion rate adjustment	- €		- €	- €	4.214 €	- €	4.214,17 €	- €
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10.000.000 €</b>		<b>10.000.000 €</b>	<b>9.000.000 €</b>	<b>4.827.711 €</b>	<b>2.280.000 €</b>	<b>1.892.289,14 €</b>	<b>9.000.000,00 €</b>

